



Départs en vacances : 99 % des aires de service des autoroutes concédées sont équipées en recharge rapide

Alors que de nombreux Français s'apprêtent à partir en vacances, l'Avere-France, l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, fait le point sur les déploiements d'infrastructures de recharge sur les autoroutes. Au 30 juin 2023, 99 % des aires de service du réseau autoroutier concédé étaient équipées en recharge rapide.

« Tous les voyants sont au vert pour les grands départs en vacances des Français cet été. Le maillage actuel de la recharge sur les autoroutes est très rassurant pour les électromobilistes, qui peuvent désormais se recharger rapidement tous les 50 km en moyenne. Cette croissance de la recharge sur les autoroutes est le fruit d'une très grande mobilisation de la part des sociétés concessionnaires et acteurs de la recharge qui ont œuvré pour intégrer pleinement la mobilité électrique sur les autoroutes » affirme Clément Molizon, Délégué général de l'Avere-France.

La quasi-totalité des aires de service des autoroutes concédées est désormais équipée en recharge rapide

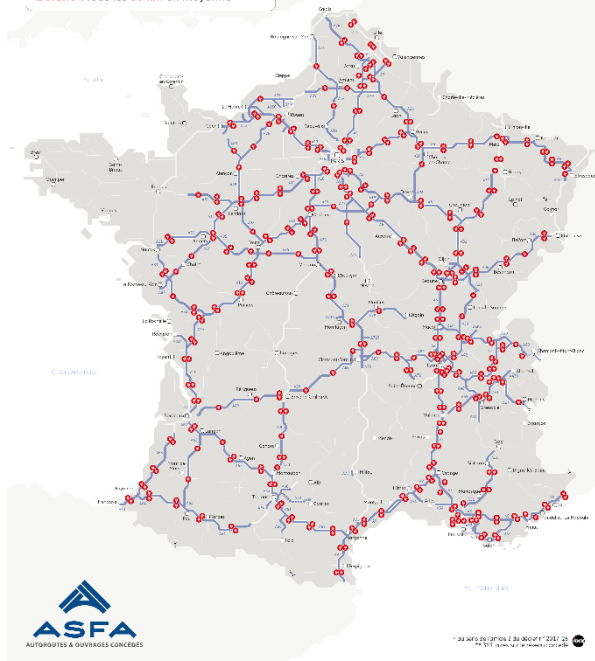
Avec la progression des immatriculations de véhicules électriques, le nombre de points de recharge ouverts au public augmente également ; la France en comptant aujourd'hui plus de 100 000. Elle se place en deuxième position des pays de l'Union européenne les mieux équipés, derrière les Pays-Bas et devant l'Allemagne.

Au 30 juin 2023, à la veille des grands départs en vacances, 366 aires de service du réseau autoroutier concédé étaient équipées en recharge rapides, soit 99 % de l'ensemble du réseau concédé (*source : [ASFA](#) - Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes*). Cela représentait 2 922 points de recharge (versus 782 au 30 juin 2022), dont 83 % délivraient de la recharge « très haute puissance » supérieure à 150 kW (en juin 2022, c'était 70 %). Ainsi, dès cet été, les automobilistes trouveront des points de recharge tous les 50 km en moyenne.

La France répond largement aux obligations du règlement européen AFIR (*Alternative Fuels Infrastructures Regulation*). Ce règlement impose l'installation, d'ici 2025, de stations de recharge rapide d'au moins 400 kW tous les 60 km le long du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) : les autoroutes françaises remplissent d'ores et déjà cette obligation.

Équipement en bornes de recharge rapide* des aires de service du réseau autoroutier concédé au 30 juin 2023

366 aires soit 99% des aires**
2 922 points de charge
dont 83% délivrent une puissance > 150 kW
1 station tous les 50 km en moyenne



Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Comment préparer au mieux son trajet en véhicule électrique ?

Les Français sont de plus en plus nombreux à adopter le véhicule électrique, qui satisfait d'ailleurs 96 % de ses utilisateurs (*source : étude d'Ipsos France pour l'Avere-France, décembre 2020*). Sur le premier semestre 2023, 230 743 véhicules électriques et hybrides rechargeables (particuliers et utilitaires) ont été mis à la route, et la part de marché des véhicules électrifiés rechargeables s'est élevée, durant les six premiers mois de l'année, à plus de 21 %.

Or, nous le savons, un changement de technologie implique parfois quelques adaptations. L'Avere-France recommande ainsi :

- De **savoir la puissance de recharge maximale acceptée par son véhicule électrique**, pour connaître le temps d'attente et choisir la borne la plus adaptée : un point de recharge délivrant 50 kW permet de récupérer de 20 à 80 % d'autonomie en environ 1 heure. Un point de recharge délivrant 150 kW ou plus autorise un temps de recharge compris entre 15 et 30 minutes. Il est aussi conseillé d'éviter de recharger en « ultra-rapide » si le véhicule a encore 50 % d'autonomie ou au-delà (d'autant que passé 80 %, la recharge d'un véhicule électrique n'est pas linéaire) ;

- D'**anticiper les arrêts** (en sachant qu'il est conseillé de faire une pause toutes les 2 heures) afin de localiser les points de recharge disponibles et leurs puissances. Outre les applications embarquées des véhicules (qui peuvent, notamment, préparer la batterie juste avant d'arriver à la borne de recharge), plusieurs applications sur mobile, ainsi que des plateformes en ligne sont disponibles et permettent une bonne préparation ;

- De **pratiquer l'écoconduite** pour optimiser l'autonomie de son véhicule électrique, sur lequel l'énergie cinétique générée lors des phases de freinage et de décélération peut être récupérée pour gagner en autonomie.

L'Avere-France tient cependant à rappeler que ce premier maillage devra être renforcé au plus tôt pour accueillir les véhicules de demain et d'après-demain. Cela impliquera un engagement volontariste des acteurs économiques comme de l'Etat pour parvenir à réaliser dans les temps la seconde vague de déploiements.

A propos de l'Avere-France

L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui plus de 250 adhérents. L'Avere-France pilote le programme Advenir, qui finance le déploiement de bornes de recharge dans le cadre des certificats d'économie d'énergie du Ministère de la Transition énergétique, en lien avec l'ADEME. Il est l'un des principaux dispositifs de soutien au développement des points de recharge de véhicules électriques en France. En parallèle, le programme Advenir informe et sensibilise sur la mobilité électrique le grand-public, les élus et acteurs locaux ainsi que les professionnels de l'immobilier. Il a été renouvelé jusqu'en 2025.

CONTACT PRESSE

Martin Kolle : martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 5